

## POLOGNE

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Réduire les participations publiques et abaisser les obstacles à l'entrepreneuriat (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Dynamiser le processus de privatisation. Limiter l'intervention de l'État dans les entreprises privatisées et réduire le délai nécessaire pour créer une entreprise.

**Mesures prises :** Le processus de privatisation a démarré lentement, mais s'est accéléré depuis 2009, en partie pour freiner l'accroissement du ratio dette publique/PIB. En 2009, le gouvernement a mis en place un guichet unique pour les jeunes entreprises, et une nouvelle loi a été votée en 2011 en vue de simplifier plus encore les formalités et de lever les obstacles à l'entrepreneuriat.

#### **Réformer le système de prélèvements et de prestations (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Réduire le coin fiscal et durcir les conditions d'accès aux régimes de retraite anticipée.

**Mesures prises :** De 2007 à 2009, la Pologne a réduit les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale, et instauré un crédit d'impôt pour enfant à charge. En 2008, les pouvoirs publics ont sensiblement durci les critères d'éligibilité au régime général de retraite anticipée. Le transfert partiel des cotisations de retraite du deuxième pilier par capitalisation au premier pilier par répartition (comptes notionnels) en 2011 améliorera très probablement la viabilité budgétaire à long terme, mais au prix d'une nouvelle diminution des taux de remplacement déjà très bas.

#### **Améliorer l'efficacité du système d'enseignement (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Développer l'enseignement préscolaire gratuit pour les enfants âgés de trois à cinq ans. Instituer des droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur, parallèlement à un système plus accessible de bourses versées sous condition de ressources et de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs. Renforcer les contrôles de qualité et la transparence des mécanismes de promotion des enseignants dans l'enseignement supérieur.

**Mesures prises :** Une loi favorisant la préscolarisation des enfants de cinq ans dans des structures publiques a été votée en 2009, mais sa mise en œuvre a été reportée à 2013. Une loi de 2011 oblige les établissements d'enseignement supérieur à pourvoir les postes d'enseignement et de recherche au moyen d'une procédure concurrentielle.

### Autres priorités

#### **Moderniser les infrastructures de transport et de communication (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Améliorer les infrastructures de transport et de communication.

**Mesures prises :** Le réseau de transport est en cours de modernisation grâce à des financements de l'UE.

#### **Réformer la politique du logement (2009, 2011)**

**Recommandations :** Rendre obligatoire la publication des plans d'urbanisme par les communes, imposer l'ouverture de comptes bloqués pour protéger les acomptes versés par les acheteurs, et assouplir encore l'encadrement des loyers.

**Mesures prises :** En 2010, le gouvernement a supprimé les restrictions sur les loyers, assoupli les dispositions de la loi sur la protection des locataires et généralisé le taux d'imposition réduit de 8.5 % sur les revenus locatifs pour enrayer le développement du marché locatif informel.

#### **Encourager la concurrence dans les services professionnels et les télécommunications (2007)**

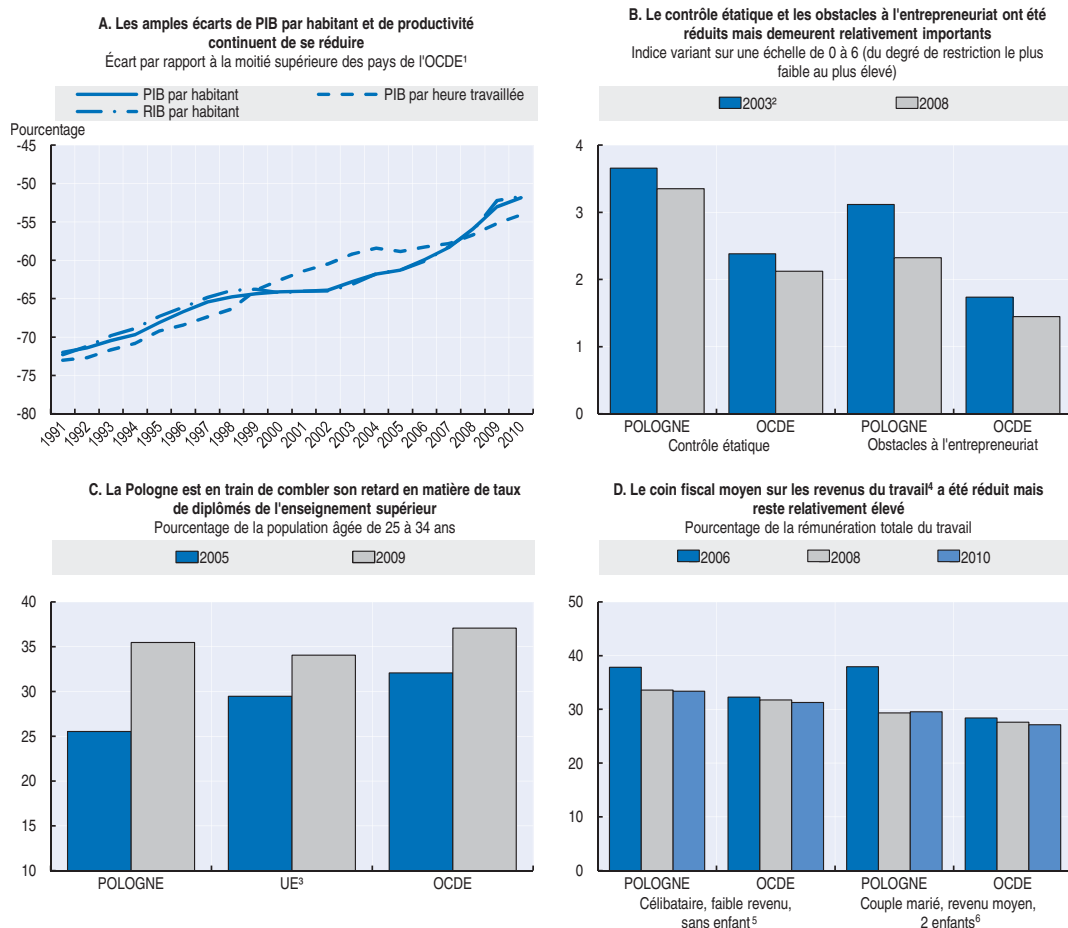
**Recommandations :** Simplifier les réglementations applicables aux services professionnels et faciliter l'accès de tiers au segment de réseau (y compris à l'Internet haut débit) dans le secteur des télécommunications.

**Mesures prises :** Aucune mesure n'a été prise concernant les services professionnels. L'autorité de réglementation des télécommunications a gagné en indépendance par rapport à l'État en 2009, grâce à la fois à un mandat fixe de cinq ans pour son président et à la formalisation des conditions de licenciement.

## POLOGNE

- La convergence du PIB par habitant s'est accélérée, mais l'écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE reste important, en raison principalement du déficit de productivité de la main-d'œuvre.
- S'agissant des domaines prioritaires, le coin fiscal a été considérablement réduit, contribuant à soutenir la demande de main-d'œuvre pendant la crise. Les critères d'éligibilité aux régimes de retraite anticipée et d'invalidité ont été durcis et les obstacles à l'entrepreneuriat abaissés. Néanmoins, aucune initiative n'a été engagée en vue d'améliorer l'efficacité du système d'enseignement et de lever les obstacles à la propriété étrangère, et il convient d'accélérer la privatisation des participations majoritaires dans les entreprises publiques.
- Dans d'autres domaines, des mesures temporaires ont été prises en vue d'atténuer les conséquences de la crise, notamment l'augmentation de la flexibilité du temps de travail et des subventions en faveur de l'emploi ; par ailleurs, les pouvoirs publics ont mis l'accent sur les politiques actives du marché du travail, qui s'inscrivent dans un effort de longue haleine pour promouvoir la flexicurité.

## Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie.
3. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE.
4. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
5. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
6. Premier apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0, 33 et 67 % du salaire moyen).

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : OCDE (2011), Regards sur l'éducation ; graphique D : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932565642>